



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN JANVIER 2019

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.*

En janvier 2019, le BCNUDH a documenté 574 violations des droits de l'homme en RDC. Ce nombre reste relativement stable par rapport à novembre et décembre 2018 (respectivement 538 et 604 violations). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 73% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 47 personnes, parmi lesquelles au moins sept femmes, tandis que 27% ont été perpétrées par les combattants des groupes armés, dont les exécutions sommaires de 89 civils, dont au moins 36 femmes. Globalement, les agents de l'Etat ont commis plus de violations en janvier (417 violations) que les mois précédents (371 et 337 violations en décembre et novembre 2018), tandis que les groupes armés en ont commis moins 157 (atteintes), soit le nombre le plus bas enregistré depuis juin 2018.

Près de 70% des violations et atteintes ont été commises dans les provinces affectées par les conflits armés (401 violations), entraînant la mort d'au moins 120 civils, dont 35 femmes. Les agents de l'Etat y ont commis plus de violations (61%) que les groupes armés (39%). Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (31%), tandis que parmi les groupes armés, ce sont les combattants du Nduma Defense of Congo (NDC) qui sont responsables du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme documentées (10%). Comme tout au long de l'année 2018, la province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (187 violations, soit 47% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie par le Kasai (62 violations) et le Sud Kivu (40 violations). Le nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit a baissé mais reste toujours préoccupant (21 femmes adultes et une fille).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 173 violations des droits de l'homme (30% du nombre total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (62% des violations). La majorité des violations a été documentée au Haut-Katanga (23%), Equateur (20%), et Tshopo et Kongo Central (15% chacune).

En janvier 2019, le BCNUDH a documenté 202 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit un nombre stable par rapport au mois précédent (210 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les

agents de la PNC (99 violations), suivis des militaires des FARDC (46 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté de réunion pacifique (54 violations), suivies notamment d'atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (44 violations) et du droit à la liberté d'opinion et d'expression (34 violations). Le nombre de violations du droit à la vie est croissant sur les trois derniers mois, passant de 10 en novembre 2018 à 27 en janvier 2019. Les membres d'organisations de la société civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme, continuent d'être visés (au moins 62 victimes).

En janvier 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins quatre militaires des FARDC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En janvier 2019, le BCNUDH a organisé au moins 15 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 796 personnes, dont 17% de femmes ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 30 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 50 personnes, parmi lesquelles 14 victimes, 10 journalistes, deux témoins (dont une femme) et 24 défenseurs des droits de l'homme (dont une femme).